

La Lettre

Sandrine HUREL

SENATRICE DE SEINE-MARITIME



PRÉPARER L'AVENIR AVEC VOUS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Sénatrice de Seine-Maritime, j'ai pris l'engagement de poursuivre une politique de terrain et de vous rendre compte de mon mandat régulièrement. C'est la raison d'être de cette lettre qui permettra de mieux vous informer sur la vie du Sénat et sur l'action que j'y mène.

Au service des collectivités locales et de tous les habitants de notre région, j'ai à cœur de défendre les valeurs de justice et de solidarité qui sont les nôtres, avec pour seule priorité la recherche de l'intérêt général.

Fidèle à ces principes, je m'oppose à la politique de régression sociale du gouvernement. Une politique qui démantèle les services publics et creuse chaque jour un peu plus les inégalités entre les Hommes et les territoires.

La situation économique et sociale de notre pays est alarmante. Le chômage reste à un niveau élevé malgré l'expulsion des chômeurs des statistiques. Le nombre de RMIstes explose. La mondialisation libérale entraîne avec elle son cortège de délocalisations sauvages et de drames humains.

Pour toute réponse, le gouvernement brade les entreprises publiques, privatise les autoroutes, EDF et GDF, dépose le bilan des ZEP, annule des décennies de droits acquis par les salariés, pour toujours plus de précarité.

Les Français ont sanctionné à plusieurs reprises ce gouvernement qui se défausse de ses déficits sur les collectivités locales. En vain. Le budget de la Nation 2006 aggravera davantage encore les difficultés de nos concitoyens.

Je suis convaincue qu'il est possible d'ouvrir la voie à davantage de progrès et de protection. Je suis persuadée que nous pouvons remettre la société en mouvement autour d'un nouveau contrat social qui modernise les structures de notre modèle républicain, sans jeter par-dessus bord ses valeurs d'égalité, de solidarité et de laïcité.

C'est le seul chemin pour construire un avenir meilleur.

Chaleureusement,
Sandrine Hurel

éditorial

BENJAMINE

Sandrine Hurel est la plus jeune sénatrice de France. Son activité est d'ordre national avec le vote des lois et le contrôle de l'action du gouvernement, mais aussi local avec un engagement sur le terrain auprès des collectivités, des associations et des citoyens. Elle est membre du Groupe Socialiste, de la commission des affaires économiques et du plan, des groupes d'études de l'énergie et de la mer ainsi que du groupe d'amitié France-Canada.

EGALITE SALARIALE

Malgré de nombreuses lois depuis 1972, les femmes continuent à subir des discriminations, notamment en matière de salaire. En France, sur 3,5 millions de travailleurs pauvres, 80% sont des femmes. L'une des causes de cette précarité est le temps partiel, le plus souvent subi. La loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ne traite malheureusement pas cet aspect du problème. Les sénateurs socialistes ont donc voté contre.

PAVILLON DE COMPLAISANCE

La droite parlementaire a adopté le texte créant le Registre international français (RIF) qui légalise le recours aux sociétés de location de main d'œuvre. Le gouvernement partisan d'une libéralisation totale du secteur maritime est resté totalement sourd aux légitimes revendications des marins français. La France opte pour le dumping social et la sécurité maritime au rabais.

APPRENTIS JUNIORS

La légalisation par le gouvernement du travail de nuit des apprentis de moins de seize ans fait peser sur les jeunes les plus graves dérèglements du droit du travail. Dans le monde chaque année 12 millions d'accidents du travail touchent des enfants, 12 000 en meurent.

PRIME POUR L'EMPLOI

Les 8 millions de bénéficiaires de la prime pour l'emploi ne bénéficieront en moyenne que de cinq euros supplémentaire par mois.

VIOLENCES CONJUGALES

Le groupe socialiste du Sénat est à l'initiative d'une proposition de loi concernant la prévention et la répression des violences au sein des couples. Le texte présente des avancées législatives : reconnaissance légale du viol entre époux, éloignement de l'agresseur, extension des circonstances aggravantes aux ex-conjoints, concubins et pacsés, âge légal du mariage à 18 ans pour les filles.

Le gouvernement ne respecte pas les collectivités locales

Depuis 2002, la décentralisation se résume pour le gouvernement à un simple transfert de charges qu'il ne veut plus assumer.

Une nouvelle étape vient d'être franchie avec le plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, adopté dans la loi de finances pour 2006.

Cette réforme qui intervient après l'inclusion des impôts locaux dans le " bouclier fiscal ", est particulièrement injuste car elle va priver les collectivités locales de ressources dès l'année prochaine. Elle condamne à une asphyxie financière certaine les établissements de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique.

La décentralisation est une grande idée qui a permis de rapprocher les citoyens de l'action publique en même temps qu'elle a rendu celle-ci plus efficace. Depuis 2002 cette avancée généreuse est totalement dévoyée.

Fin du CDI

Le gouvernement légifère par ordonnances et à coup de 49/3 pour démanteler le code du travail. La loi sur le temps de travail ouvre la voie à toutes les régressions et accroît les inégalités entre les salariés et les entreprises selon leur taille. Le Contrat nouvelle embauche, le Contrat première embauche pour les jeunes et le Contrat de 18 mois pour les seniors portent un coup fatal au Contrat à durée indéterminée. Plus de précarité pour les jeunes, quel que soit leur niveau de diplômes, plus de difficultés pour trouver un logement, moins de stabilité pour tous les autres : les droits des salariés sont bafoués alors que dans le même temps les "licenciements boursiers" sont légalisés.

Sauvegarde des entreprises

La loi de sauvegarde des entreprises adoptée par le parlement n'améliore pas le dispositif existant concernant les entreprises en difficulté. Elle renforce les droits des créanciers sans donner à l'entreprise les moyens d'éviter la cessation de paiement. Cette loi sacrifie également les droits des salariés en période de sauvegarde dans la mesure où les deux comités de créanciers institués par la loi représentent les seuls intérêts des banques et des fournisseurs et où les licenciements sont facilités.

Bouclier et injustice fiscale

La réforme de l'impôt mise en œuvre par le gouvernement bénéficie surtout aux personnes disposant de hauts revenus. Un célibataire gagnant 1000 euros par mois verra son impôt diminuer de 33 euros. S'il gagne 6000 euros par mois, il diminuera de 1200 euros environ. Le fameux bouclier fiscal offre à 10 000 contribuables qui paient l'Impôt sur la Fortune un "rabais supplémentaire" de 250 millions d'euros.



Logement : état d'urgence

Une grande majorité de familles sont aujourd'hui confrontées à la difficulté de trouver un logement à un prix ou à un loyer abordable. L'engagement de la nation pour améliorer les conditions d'accès au logement n'est pas la hauteur de la crise. Depuis 2002 les crédits consacrés à la réhabilitation de HLM ont été divisés par 5, ceux de la construction par 2.

Les socialistes proposent la construction de 120 000 logements locatifs sociaux par an ; la limitation du coût du loyer à 25 % du revenu de chaque ménage ; la relance de l'accession sociale à la propriété ; un programme de rénovation du logement insalubre ; un contrat de sécurisation des bailleurs et des locataires ; la suppression des avantages fiscaux sans contrepartie sociale ; la revalorisation des aides personnelles ; le financement d'établissements publics fonciers locaux pour développer la mixité sociale.

Avec l'emploi, l'éducation et la protection sociale, le logement figure parmi les priorités d'action des socialistes.



Une protection sociale à 2 vitesses

La sécurité sociale est plus que jamais sous la pression des déficits. Les lois sur les retraites et l'assurance maladie présentées comme des solutions pour sauver la sécurité sociale ont pour véritable objectif la mise en place d'une protection sociale à deux vitesses où les financements individuels pour la maladie et pour la retraite se substituent à la solidarité nationale. Avec la droite les prélèvements augmentent et les remboursements ou les prestations diminuent.

Eolien : la France manque de souffle

La loi fixant les orientations de la politique énergétique de notre pays définit les nouvelles règles d'implantation des sites éoliens et les conditions de rachat de l'électricité par EDF. La décision de créer une zone de développement de l'éolien relève de la seule responsabilité du Préfet, sur proposition des communes concernées. L'objectif à atteindre est de concilier le recours à cette source d'énergie propre et le respect de l'environnement, en particulier paysager. L'absence de volonté politique du gouvernement empêchera malheureusement la France de respecter l'engagement pris de porter à 21% notre production d'électricité d'origine renouvelable.

La loi sur l'eau au milieu du gué

L'examen du projet de loi sur l'eau par le Sénat en 1^{ère} lecture a permis de renforcer le rôle des élus locaux et leur place dans les comités de bassin. Le texte ne garantit toutefois pas suffisamment l'égalité d'accès pour tous à cette ressource, la solidarité des urbains et des ruraux, une agriculture respectueuse de la ressource et de l'environnement. Le principe " pollueur payeur " n'est pas clairement affirmé et le projet ne propose pas un financement de la politique de l'eau à hauteur des enjeux.

HANDICAPÉS

Sandrine Hurel a interpellé le gouvernement sur les difficultés d'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Décrets non publiés, crédits non versés, la loi votée dans l'urgence ne répond pas aux attentes des personnes handicapées et des familles.

LOGEMENT SOCIAL

Sandrine Hurel a saisi le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la hausse des loyers et la nécessaire revalorisation de l'aide personnalisée au logement. Elle lui a demandé de revenir sur la règle de non-versement des allocations de logement inférieures à un certain seuil qui ampute le pouvoir d'achat des familles les plus modestes.

MÉNINGITE

Sandrine Hurel a alerté à plusieurs reprises le ministre de la santé et des solidarités sur la multiplication des cas de méningite en Seine-Maritime. Elle lui a demandé de prendre d'urgence les mesures nécessaires, en direction notamment des établissements scolaires, des crèches et des centres de loisirs afin de lutter efficacement contre cette maladie qui frappe durement la région dieppoise.

TVA

Sandrine Hurel a demandé au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de prendre en compte les revendications des professionnels du bâtiment en faveur de la pérennisation du taux de TVA à 5,5 % pour la rénovation de logements privés. Une mesure bénéfique pour l'emploi et le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

TIPP

Sandrine Hurel a interrogé le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse continue du prix du pétrole qui grève considérablement les budgets transport et chauffage de millions de consommateurs. Elle lui a demandé de rétablir la TIPP flottante mise en place par Laurent Fabius, un système de régulation dont bénéficiaient aussi bien les particuliers que les professionnels.

Le port de Dieppe a un avenir



2 nouveaux navires pour le Transmanche

La vie économique de Dieppe est intimement liée à l'activité de ses quatre ports : le Transmanche, le port de commerce, le port de pêche et le port de plaisance.

Dans le cadre de la loi de décentralisation, la Région est candidate à la reprise du port en 2007 au titre de sa compétence en matière économique et d'aménagement du territoire.

La Région et le Département, mais aussi la communauté d'agglomération de Dieppe ont décidé de travailler ensemble pour faire du port de Dieppe un véritable atout régional.

Une nouvelle dynamique est aujourd'hui possible pour remettre à niveau les équipements portuaires, agir en complémentarité avec les autres ports du département, sauvegarder l'activité commerciale en favorisant les trafics dédiés, les niches, mais aussi conforter l'activité pêche et développer le nautisme.

Ensemble nous allons affirmer notre vocation maritime et créer les emplois de demain.

Le tourisme créateur d'emplois

Le Département et la Région participent au développement de toutes les activités spécifiques au littoral : les activités portuaires, la pêche mais aussi le tourisme et les loisirs.

La Côte d'Albâtre est devenue une zone de petites vacances et de week-ends. C'est un espace idéal pour les loisirs et la pratique de sports nautiques qui doit profiter davantage encore du rapprochement des régions du Nord et de la Belgique avec la route des Estuaires.

La réhabilitation du funiculaire du Tréport s'inscrit dans cette démarche d'amélioration de l'offre touristique, pour le plus grand bénéfice des visiteurs, mais aussi des habitants de la ville haute et de la ville basse.



Alain Le Vern, Didier Marie, Sandrine Hurel et Marie-Françoise Gaouyer au Tréport lors de la pose de la 1^{ère} pierre du funiculaire.

LA RÉGION ÉLABORE LE SRADT

Le SRADT est un document stratégique répertoriant les priorités régionales à l'horizon 2015, en matière d'aménagement du territoire ou de développement économique. Les travaux engagés à Biville-sur-Mer le 10 mars dernier avec le président de Région Alain Le Vern, permettent d'ores et déjà de disposer d'une base solide pour engager la négociation sur le futur contrat de plan Etat/Région. Du pays dieppois à la vallée de la Bresle, nos projets prennent de l'avance.

HÔPITAL PUBLIC EN DANGER

La décision du gouvernement de réduire brutalement de 2 M € les crédits attribués à l'hôpital de Dieppe est un mauvais coup porté contre les usagers et le personnel soignant. Sandrine Hurel a demandé au ministre de la Santé de donner au centre hospitalier de Dieppe les moyens d'assumer l'ensemble de ses missions de service public et de faire face en particulier aux menaces liées à la grippe aviaire.

L'ÉGALITÉ SCOLAIRE AU PILORI

La carte scolaire 2006/2007, avec près de 80 suppressions de classes, dont 24 CLIS, fait payer une fois encore un lourd tribut à notre département. Aux suppressions de postes s'ajoutent la baisse importante des dotations horaires dans les collèges et le non-remplacement des départs à la retraite ainsi que le projet de révision de la carte ZEP. Sandrine Hurel est intervenue auprès de l'Inspecteur d'Académie pour soutenir les légitimes revendications des parents d'élèves et de la communauté éducative.

Sandrine Hurel,

Sénatrice, Conseillère Générale de Dieppe reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire :
42 Bd du Général de Gaulle
76200 Dieppe

Tél : 02 35 06 11 52
Fax : 02 35 06 12 14
Email : hurel.sandrine@wanadoo.fr
Site internet : www.sandrine-hurel.info